

29 août 2018

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: [situationroom@african-union.org](mailto:situationroom@african-union.org)

---

**LE**

**PLAN DE TRAVAIL DE MAPUTO SUR LE  
RENFORCEMENT DE LA FORCE  
AFRICAIN EN ATTENTE (FSA)  
(2016-2020)**

---

**Version 1.14 Août 2018**

---

## PRÉFACE

Le Plan de travail stratégique quinquennal de Maputo sur la Force africaine en attente (2016-2020) fournit un cadre général pour appuyer le renforcement de la Force africaine en attente (FAA). Le plan de travail a été élaboré conformément aux directives de la deuxième réunion extraordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (STCDSS) tenue le 15 janvier 2016, qui a notamment examiné l'analyse après action de l'exercice d'entraînement AMANI Africa II. La réunion du STCDSS a noté que la capacité opérationnelle de la FAA est un processus continu qui exige une formulation/révision permanente des politiques, une planification et une amélioration des capacités des missions.

Ce plan de travail est un document évolutif qui sera révisé périodiquement pour tenir compte des progrès réalisés par rapport aux objectifs et indicateurs fixés. Les enseignements tirés des OSP actuelles et récentes sont et seront pris en compte afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la FAA. Ainsi, l'orientation du plan de travail vise à combler les lacunes politiques, techniques et opérationnelles qui ont été identifiées grâce aux enseignements tirés des OSP de l'UA et d'autres processus tels que les recommandations contenues dans le rapport du Groupe indépendant d'experts sur la vérification, la confirmation et la validation des capacités promises de la FAA 2017.

Le plan de travail comprend des indicateurs, des produits livrables et des échéances, et il prend en compte les plans de travail existants élaborés par les diverses communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux (CER/MR).

En outre, le 10e STCDSS du 9 janvier 2018 a demandé que le plan de travail comporte des responsabilités et un solide mécanisme de suivi et d'évaluation.

Afin de renforcer davantage la FAA, le plan de travail intègre de nouveaux développements qui incluent la révision et l'élaboration d'une doctrine des OSP de l'UA et d'un concept de la FAA, l'harmonisation entre le cadre de la FAA et les activités de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC), et une coopération renforcée entre la FAA et les coalitions ad hoc.

Le plan de travail s'articule autour des deux phases principales des OSP de l'UA, à savoir la préparation de la Force et l'emploi de la Force. Chaque phase détaille les objectifs stratégiques, les responsabilités et les actions ou processus requis. Le plan de travail s'appuie également sur la nature multidimensionnelle des OSP de l'UA, les partenariats stratégiques et la connaissance des menaces émergentes et des contextes de sécurité.

La poursuite de la mise en œuvre du plan de travail fournira à l'UA et aux CER/MR un outil de réponse efficace aux situations de crise sur le continent.

Le succès du plan de travail exige une appropriation collective, une cohérence et une coordination entre toutes les parties prenantes.

Dr Admore Kambudzi  
Directeur par intérim, Département Paix et Sécurité  
Commission de l'Union africaine

## RÉFÉRENCES

- A. Acte constitutif de l'Union africaine (2000)
- B. Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine (2002)
- C. Déclaration solennelle pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OUA/UA adoptée lors de la 21<sup>ème</sup> Session ordinaire de l'Assemblée de chefs d'État et de gouvernement (2013)
- D. Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons (2013)
- E. Décision de l'Assemblée lors du 26<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA (2016)
- F. Feuille de route de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2016-2020)
- G. Cadre de l'architecture africaine de gouvernance (2010)
- H. Réduire les armes à feu au silence d'ici 2020, posséder l'avenir (2014)
- I. Cadre politique pour la création de la Force africaine en attente et du Comité d'état-major (2003)
- J. Politique des forces de police de l'Union africaine dans les opérations de soutien à la paix (2018)
- K. Feuille de route III pour la Force africaine en attente (2012)
- L. Déclaration de la 8<sup>e</sup> Session ordinaire du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (STCDSS) (2015)
- M. Déclaration de la deuxième session extraordinaire du STCDSS (2016)
- N. Rapport du Groupe d'experts indépendants sur l'évaluation de la Force africaine en attente et le plan d'action pour la réalisation de la capacité opérationnelle totale (FOC) (2013)
- O. Rapport du Groupe d'experts indépendants de haut niveau des Nations Unies sur les opérations de paix sur le thème " Unir nos forces pour la paix : politique, partenariat et populations " (2015)
- P. Feuille de route révisée de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (2015)
- Q. Force africaine en attente et Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) - Feuille de route révisée (2015)
- R. Rapport d'évaluation sur la conduite de l'exercice d'entraînement AMANI II (2015)
- S. Rapport de l'analyse après action sur la conduite de l'exercice d'entraînement AMANI II (2016)
- T. Le rapport du Groupe d'experts indépendants sur la vérification, la confirmation et la validation des capacités annoncées pour la FAA (2017)
- U. Déclaration de la 10<sup>e</sup> réunion du Comité technique spécialisé sur la défense, la sûreté et la sécurité (STCDSS), le 9 janvier 2018 à Addis-Abeba, Ethiopie (2018)
- V. Décision de l'Assemblée lors du 30<sup>e</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA (2018)

## I. INTRODUCTION

1. L'article 2 (1) du *Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en 2002* (ci-après dénommé le Protocole) stipule que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (ci-après dénommé le CPS) a été créé conformément à l'article 5 (2) de l'Acte constitutif de l'UA (2000), en tant qu'organe décisionnel permanent en matière de prévention, gestion et résolution des conflits. Le CPS est un dispositif collectif de sécurité et de gestion des conflits destiné à faciliter une réponse rapide et efficace aux situations de conflit et de crise en Afrique. L'article 2 (2) du Protocole prévoit que le CPS sera soutenu par la Commission de l'UA, un Groupe des sages, un Système continental d'alerte rapide (SCAR), une Force africaine en attente (FAA) et un Fonds spécial (ci-après dénommé le Fonds pour la paix).

2. La FAA a été créée en vertu de l'article 13 (1) du Protocole, en tant que mécanisme multidisciplinaire permanent, composé de composantes civiles (et de police) et militaires dans leurs pays d'origine et prêt à être déployé rapidement, aussitôt que requis. La FAA est un mécanisme permettant au CPS de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne le déploiement de missions et d'interventions de soutien à la paix conformément à l'article 4 (h) de l'Acte constitutif, concernant le droit de l'Union africaine (UA) d'intervenir dans un État membre conformément à une décision de l'Assemblée en cas de circonstances graves, à savoir les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité, et à l'article 4 (j) de l'Acte constitutif, relatif au droit des États membres de demander l'intervention de l'UA afin de rétablir la paix et la sécurité, que l'Assemblée a délégué au CPS comme prévu au paragraphe 4 (ii) de la décision de l'Assemblée (Assembly/AU/4(XXII)) de janvier 2014.

3. L'article 13 (2) du Protocole appelle les États membres de l'UA à prendre des mesures pour établir des contingents de réserve de la FAA pour participer aux missions de soutien à la paix décidées par le CPS ou aux interventions autorisées par l'Assemblée. Le Protocole prévoit également la composition, le mandat, les fonctions et la chaîne de commandement de la FAA.

4. Le Protocole appelle en outre l'UA à établir et réviser les procédures opérationnelles normalisées (PON) de la FAA afin de déterminer l'effectif et les types de contingents de la FAA, leur degré de préparation et leur emplacement général, en fonction des situations de crise et de conflit existantes.

5. En ce qui concerne les relations entre l'UA et les CER/MR en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, l'article 16 souligne que les CER/MR font partie de l'architecture de sécurité globale de l'Union africaine, qui a pour responsabilité principale de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. A cet égard, le CPS et le Président de la Commission de l'UA sont tenus (i) d'harmoniser et de coordonner les activités des CER/MR dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité pour veiller à ce que ces activités soient conformes aux objectifs et principes de l'UA, et (ii) de travailler étroitement avec les CER/MR pour assurer un partenariat efficace entre eux et le CPS dans la promotion et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Les modalités de ce partenariat sont déterminées par l'avantage comparatif de chacun ainsi que par les circonstances.

6. La FAA est donc l'un des outils clés que le CPS ou l'Assemblée doit utiliser pour soutenir la réalisation des processus politiques et de paix stratégiques, dans sa réponse à la

prévention, à la gestion et au règlement des conflits. La FAA reconnaît la primauté de la politique à toutes les étapes de ses opérations dans la zone de la mission. Cela est essentiel pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, conformément aux paragraphes E et F de la Déclaration solennelle pour le 50e anniversaire de l'OUA/UA adoptée par l'Assemblée en mai 2013.

7. C'est dans ce contexte que des efforts ont été déployés, par la formation, la planification, l'élaboration de politiques et la mobilisation de ressources, pour améliorer la FAA. Depuis que le concept de création de la FAA a été lancé en 1997, trois feuilles de route ont été élaborées pour guider son opérationnalisation.

- i. La feuille de route I de la FAA (2005-2008) a été élaborée en 2005 et visait à élaborer des documents de base pour l'établissement de la FAA.
- ii. La Feuille de route II de la FAA (2008-2010) a consolidé les progrès réalisés et a validé le concept de la FAA par le biais d'un exercice d'entraînement de poste de commandement, AMANI AFRICA I, en 2010. C'est à la suite de cet exercice que la FAA a été déclarée comme étant arrivé au stade de la Capacité opérationnelle initiale (IOC).
- iii. Feuille de route III de la FAA (2011-2015) : la CUA et les CER/MR ont été chargés de veiller à ce que la FAA arrive au stade de la Capacité opérationnelle totale (FOC) d'ici 2015.

8. Conformément à la décision de la 20ème session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) tenue à Addis-Abeba les 27 et 28 janvier 2013, et à la 9ème réunion ordinaire du STCDSS tenue à Addis-Abeba le 30 avril 2013, le Président de la Commission de l'Union africaine a autorisé une évaluation des progrès réalisés dans la mise en place de la FAA par un panel d'experts indépendants, sous la présidence du professeur Ibrahim Gambari. Le Groupe d'experts a été chargé d'évaluer la FAA et d'élaborer un plan d'action en vue d'atteindre la capacité opérationnelle totale (FOC) d'ici 2015. Le Groupe d'experts a procédé à une évaluation de tous les éléments de planification régionaux ainsi que de la Commission de l'UA. Dans son rapport, le Groupe d'experts a formulé un certain nombre de conclusions et de recommandations clés pour atteindre la FOC et relever les défis logistiques, financiers et de capacité des composantes de police et civile. Suite aux recommandations et au Plan d'action proposé par le Groupe d'experts indépendants sur la FAA, la Feuille de route III a été révisée (de juin 2014 à décembre 2015) afin de faciliter la FOC de la FAA.

9. Dans le cadre de leur contribution au renforcement de la FAA, les CER/MR ont également contribué de manière significative à la réalisation de la Capacité opérationnelle totale de la FAA, notamment en menant divers exercices visant à évaluer les capacités de planification et de déploiement et en déployant leurs propres capacités régionales dans des opérations de soutien à la paix.

10. Un aspect crucial de la validation de la pleine capacité opérationnelle de la FAA a été la tenue de l'exercice d'entraînement AMANI II (AA-II FTX). Le AA-II FTX s'est tenu du 28 octobre au 8 novembre 2015 à Lohatla, en Afrique du Sud, et à Addis-Abeba, en Éthiopie, qui représentent respectivement les sièges opérationnel et stratégique. Cet exercice a été le point culminant d'une série d'activités de formation conçues pour évaluer les structures de l'UA ainsi que les éléments de planification régionale (PLANELM) dans leur capacité à planifier, mandater, déployer, gérer, soutenir et rétablir, d'une part une capacité de déploiement rapide (CDR) (scénario 6) conformément aux articles 4(h) et (j) de l'Acte constitutif, et d'autre part, à étendre ce déploiement en mandatant une mission de soutien à la paix de l'UA (scénario 5).

11. Après le AA-II FTX, la deuxième réunion extraordinaire du STCDSS s'est tenue du 13 au 15 janvier 2016 à Addis-Abeba, en Éthiopie, afin d'examiner les premières conclusions sur la conduite du AA-II FTX et a déclaré que la FAA avait atteint la FOC après la conduite réussie du AA-II FTX et la confirmation par quatre CER/RM, la Force en attente de l'Afrique de l'Est, la CEDEAO, la SADC et la CEEAC, de l'atteinte du statut FOC. Plusieurs recommandations ont également été formulées, y compris la nécessité de continuer à améliorer les progrès réalisés dans le cadre de la FAA, grâce à l'élaboration d'un plan de travail stratégique quinquennal. C'est dans ce contexte que ce document a été élaboré afin d'identifier clairement les priorités qui doivent être entreprises dans les efforts collectifs des États membres de l'UA, de l'UA et des CER/MR pour renforcer la capacité opérationnelle de la FAA.

12. Les partenariats stratégiques resteront un pilier important dans le renforcement du cadre de la FAA. Conformément à l'article 17 du Protocole relatif au CPS l'Union africaine a été invitée par ses organes directeurs à renforcer sa coopération et ses relations avec tous ses partenaires stratégiques tels que l'ONU, l'UE, les États-Unis, etc. Les partenariats avec les principales parties prenantes sont stratégiques pour l'amélioration effective du cadre de la FAA. Ils donnent l'occasion d'améliorer le déploiement des opérations de soutien à la paix et de renforcer la prévention des conflits et l'alerte rapide.

13. Le plan de travail stratégique de la FAA est donc tourné vers l'avenir et tient compte des développements contemporains dans l'environnement des OSP ainsi que des partenariats stratégiques conclus avec les principales parties prenantes pour résoudre les conflits en Afrique. Plus précisément, le plan de travail aborde la question des différentes configurations des OSP, telles que la CARIC et les coalitions ad hoc, dans la mesure où elles sont liées au cadre de la FAA, ainsi que la nécessité de réviser et de développer la doctrine de la FAA et le concept d'OSP.

## **II. MÉTHODOLOGIE DU PLAN DE TRAVAIL STRATÉGIQUE**

14. Ce plan de travail stratégique s'inspire largement de la documentation et des décisions existantes sur la FAA. A cet égard, des efforts ont été faits pour réaliser la synthèse des activités en suspens, en cours ou futures prévues dans la Feuille de route révisée (juin 2014 - décembre 2015), la Feuille de route de l'APSA (2016 -2020), les déclarations pertinentes du STCDSS, en particulier la déclaration de la 10e session ordinaire du STCDSS, approuvée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie) les 28 et 29 janvier 2018 (Decision / AU/ Déc.16 (XXX)).

Il est prévu que ce plan de travail stratégique soit un document évolutif et qu'il soit donc constamment examiné à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques et des indicateurs énoncés dans le présent document.

### III. STRUCTURE DU PLAN DE TRAVAIL STRATÉGIQUE

15. Ce plan de travail s'articule autour des objectifs stratégiques suivants, conformément aux trois phases des OSP de l'UA : Préparation de la force, Emploi de la force et Après-emploi de la force.

a. **Objectif stratégique 1.1:** Veiller à ce que l'UA dispose des processus de mandat/de décision, des compétences et des capacités nécessaires pour faciliter les OSP.

b. **Objectif stratégique 1.2:** Renforcer les capacités des PLANELM.

c. **Objectif stratégique 2.1:** Systèmes et capacités efficaces d'appui à la mission, y compris des politiques et des processus financiers et administratifs solides pour le déploiement des opérations.

d. **Objectif stratégique 2.2:** Les PLANELM, y compris le personnel de planification continentale, disposent des capacités et des compétences suffisantes.

e. **Objectif stratégique 3:** Gestion efficace des missions.

f. **Objectif stratégique 4:** Veiller à ce que la transition et la liquidation des OSP de l'UA soient conformes à l'orientation stratégique de la FAA.

16. Dans ce document, le concept de "Force" est défini en fonction de la nature multidimensionnelle de la FAA et englobe donc les capacités civiles, policières et militaires.

### IV. ÉCHÉANCIERS DE MISE EN ŒUVRE

17. Ce plan de travail a été provisoirement approuvé par le 9<sup>ième</sup> STCDSS du 4 juin 2016 et approuvé par la 30<sup>ième</sup> session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA à Addis-Abeba en Ethiopie les 28 et 29 janvier 2018, sous la référence Assembly Decision / AU/ Dec.16 (XXX), et est déjà appliqué.



	RESULTATS STRATEGIQUES	INDICATEURS RESULTAT	DE	ACTION/PROCESSUS	Echéances	Responsabilité
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1.1: Veiller à ce que l'UA dispose des processus en matière de mandat et de prise de décision, et des compétences et des capacités nécessaires pour faciliter les OSP</b>						
1.	Processus harmonisé et aligné en matière de mandat et de prise de décision politique pour les CER/MR de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmonisation du processus de mandat et de décision politique (MPDMP)</li> <li>- Le cadre juridique entre l'UA et les CER/MR prend en compte le processus de mandat et de prise de décision politique (MPDMP)</li> <li>- Données probantes indiquant que les CER/MR harmonisent le MPDMP avec leurs propres organes politiques en matière de MPDMP</li> <li>- Les États membres alignent les processus nationaux sur le MPDMP des CER/MR</li> <li>-</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre à jour l'aide-mémoire de l'UA sur MPDMP</li> <li>- Élaboration d'aide-mémoires par REC/MR pour s'aligner le Processus de mandat et de prise de décision politique</li> <li>- Atelier de l'UA, des CER/MR et des États membres sur le MPDMP</li> <li>- Approbation du cadre légal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai 2018 : réunion de consultation avec les CER / MR et les États membres sur le projet de cadre juridique</li> <li>- Juin 2018 Soumission du projet de cadre juridique incluant le MPDMP</li> <li>- Mai 2019 : lignes directrices continentales (après finalisation de la doctrine des OSP, du</li> </ul>	CUA CER / MR / EM





4.	Des politiques, directives et procédures opérationnelles permanentes (POP) pour les OSP de l'UA sont élaborées et partagées avec les CER/MR, les États membres et les coalitions ad hoc afin d'être standardisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UA, les CER/MR, les États membres et les coalitions ad hoc travaillent ensemble d'une manière plus prévisible.</li> <li>- L'UA, les CER/MR, les États membres et les coalitions ad hoc sont en mesure de normaliser les approches et les systèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de sessions de consultation et de validation entre l'UA, les CER / RM, les États membres et les coalitions ad hoc sur les politiques, les directives et les procédures opérationnelles permanentes à utiliser.</li> <li>- Mettre à jour le manuel des POP de la FAA et en faire un manuel des OSP</li> <li>- Créer une interface entre l'UA et les CER/MR et les coalitions ad hoc pour échange des documents pertinents</li> <li>- Élaborer des directives sur les processus de vérification</li> <li>- Finaliser le cadre de mise en conformité avec le DIH/les droits de l'homme : exploitation et abus sexuels, code de conduite, lanceurs d'alerte, réclamation d'un tiers</li> <li>-</li> </ul>	- Août 2019	CUA / CER / MR / EM et Coalitions ad hoc
5.	Existence de leçons apprises en matière de capacités et de processus aux niveaux des PLANELM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'UA et les CER/MR ont adopté des approches systématisées et normalisées à l'égard des leçons apprises.</li> <li>- L'UA et les CER/MR ont accès aux exercices relatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approches et lignes directrices harmonisées sur les leçons apprises de l'expérience des OSP</li> <li>- Exercices conjoints et/ou coordonnés sur les leçons apprises</li> </ul>	2018/2020	CUA / CER / MR et EM

	continentaux et régionaux	aux leçons apprises et en partagent les résultats pour les processus d'examen.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décisions de la direction d'affecter des ressources aux leçons apprises</li> <li>- Plate-forme permanente pour le partage des leçons apprises entre les PLANLEMS</li> <li>- POP sur le rôle du PLANELM de la REC/du RM émetteur/destinataire</li> </ul>		
<p><b>OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2: Renforcement des capacités des PLANELM</b></p> <p><b>Toutes les composantes civiles, de police et militaires de la FAA possèdent les compétences et les capacités requises pour faciliter leur déploiement dans des opérations de haute intensité ainsi que dans des opérations multidimensionnelles traditionnelles de soutien à la paix.</b></p>					
1.	Coordination entre les PLANELM continentaux et régionaux, la CARIC et les coalitions ad hoc pour le renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités en ressources humaines des éléments de planification</li> <li>- Les éléments de planification disposent de plans et de stratégies à moyen terme durables en matière de ressources humaines.</li> <li>- Les éléments de planification sont dotés en personnel aux niveaux requis</li> <li>- Des termes de référence détaillés sont élaborés pour tous les postes dans les structures des éléments de planification.</li> <li>- Des évaluations des compétences sont effectuées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des plans et des stratégies de ressources humaines pour approbation</li> <li>- Effectuer l'évaluation des postes et de la dotation en personnel</li> <li>- Adapter les termes de références de tous les postes en fonction des résultats des évaluations (y compris physiques) et des plans de gestion des ressources humaines.</li> <li>- Examiner la structure des ressources humaines (y compris la structure physique) si nécessaire, afin d'améliorer les rapports hiérarchiques et les flux de travail.</li> <li>- Effectuer des évaluations des compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la formation d'ici avril 2018.</li> <li>- Mettre en œuvre les directives sur la formation 2018-2020 d'ici 2020</li> <li>- Revoir les normes de formation</li> </ul>	CUA / CER / MR / EM / CARIC / et Coalitions ad hoc

		<p>régulièrement et les plans de ressources humaines sont ajustés en conséquence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des évaluations des besoins de formation sont effectuées et une formation ciblée est offerte pour répondre aux besoins de formation.</li> <li>- Des efforts supplémentaires sont faits pour aider la Capacité régionale d’Afrique du Nord (NARC) à atteindre la FOC.</li> <li>- Les PLANELM sont entièrement dotés en personnel, formés et équipés pour la planification, le déploiement et la liquidation des opérations de soutien à la paix.</li> <li>- Coordination efficace entre la DOSP, les PLANELM, la CARIC et les coalitions ad hoc.</li> <li>- Existence de PLANELM harmonisés aux niveaux continental, régional et ad hoc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer des évaluations des besoins de formation</li> <li>- Recruter du personnel</li> <li>- Mettre en place un mécanisme d’interaction régulier entre la DOSP et les PLANELM, la CARIC et les coalitions ad hoc.</li> </ul>		
--	--	--	---	--	--

2.	Amélioration et maintien des capacités promises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les capacités annoncées par les États membres sont conformes au tableau relatif aux équipements approuvé par l'UA et sont déployables.</li> <li>- Le tableau des équipements révisé approuvé par l'UA comprend les moyens de transport stratégique, s'il y a lieu.</li> <li>- Des POP sur les modalités de travail / coopération sont disponibles</li> <li>- Les processus de génération de capacités sont couverts</li> <li>- Les exercices de vérification sont effectués</li> <li>- L'intégration de la dimension de genre est faite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration d'une POP sur la coopération avec les CER/MR.</li> <li>- Missions Réalisation d'évaluations physiques périodiques des PLANELM continentaux et régionaux, y compris les missions mandatées par l'UA.</li> <li>- Procéder deux fois par an à la vérification physique et à l'évaluation des capacités promises des États Membres.</li> <li>- Lancer des programmes de renforcement des capacités pour le renforcement des capacités de la FAA par l'intermédiaire des CER/MR.</li> <li>- Assurer l'alignement des processus de mandat entre l'UA et les régions</li> <li>- Assurer l'harmonisation des normes, des politiques, de la doctrine, etc. entre l'UA et les régions</li> <li>- Établir des mécanismes de soutien stratégique, technique et tactique entre l'UA et les régions</li> <li>- Impliquer les CER/MR dans la formation et les exercices</li> </ul>		CUA / CER / RM /
3	Renforcement de la coopération et de l'harmonisation entre le cadre de la FAA et	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coalitions ad hoc et la CARIC sont familiarisées avec le tableau d'équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une POP sur la coopération avec la CARIC et les coalitions ad hoc au sein des OSP de l'UA / du cadre de la FAA.</li> </ul>		UA / CER / MR / EM / CARIC /

	<p>les coalitions ad hoc et la CARIC</p>	<p>de l'UA et répondent aux normes convenues. Des protocoles d'accord sur les modalités de travail et de coopération avec les coalitions ad hoc sont disponibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des exercices de vérification et des évaluations sont effectués.             <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intégration de la dimension de genre est faite</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder périodiquement à l'évaluation physique et à la vérification et à l'évaluation des capacités de la CARIC et des coalitions ad hoc.</li> <li>- Associer les coalitions ad hoc et la CARIC aux programmes de renforcement des capacités de la FAA</li> <li>- Partager les processus de mandat de la FAA avec les coalitions ad hoc et la CARIC pour standardisation.</li> <li>- Partager les normes, politiques, doctrine, doctrine, etc. de la FAA avec les coalitions ad hoc et la CACIR pour standardisation.</li> <li>- Établir des mécanismes de soutien stratégique, technique et tactique entre l'UA et les coalitions ad hoc et la CARIC.</li> <li>- Impliquer les coalitions ad hoc et la CARIC</li> <li>- Formation interne et exercices conformément au cadre de la FAA</li> </ul>		<p>Coalitions ad hoc</p>
4.	<p>Développement d'une doctrine pour les OSP de l'UA en matière et d'un concept pour la FAA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Doctrine des OSP de l'UA et le Concept de la FAA sont finalisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la doctrine des OSP de l'UA et le concept de la FAA</li> <li>- Soumettre à l'UA la Doctrine des OSP de l'UA et le Concept de la</li> </ul>	<p>2018 / 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- UA -</li> <li>- CER /</li> <li>- MR / EM</li> <li>- CARIC</li> </ul>

	reflétant les menaces actuelles à la sécurité.		<p>FAA pour approbation par ses organes politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser et mettre en œuvre la doctrine des OSP de l'UA et le concept de la FAA.</li> </ul>		- Coalitions ad hoc
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1</b>					
<b>Systèmes et capacités efficaces d'appui à la mission, y compris des politiques et des processus solides en matière financière et administrative pour le déploiement des opérations</b>					
1.	<p>Recrutement</p> <p>Constitution des forces</p> <p>Contingence</p>	<p>Des lignes directrices harmonisées pour le recrutement et le déploiement du personnel des OSP sont élaborées ;</p> <p>-Un plan d'urgence générique est élaboré ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un groupe de travail pour l'harmonisation des lignes directrices relatives au recrutement et au déploiement du personnel des OSP ;</li> <li>- Demander l'avis de groupes de soutien stratégique (militaire, de police et civil) ;</li> <li>- Élaborer un plan d'urgence générique pour les OSP ;</li> <li>- Si nécessaire, effectuer des missions d'évaluation pour l'élaboration d'un plan d'urgence.</li> </ul>	Mai 2018	CUA
2.	Un concept intégré de l'appui aux missions (AM) est en place	- Un concept intégré d'AM est rédigé et énonce de manière générale les exigences et les plans relatifs à des questions telles que les passations de marché, et les besoins en ressources humaines et administratifs pour le personnel militaire, civil et de police.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir un groupe de travail de la CUA ;</li> <li>- Organiser un atelier sur les enseignements tirés de l'appui aux missions ;</li> <li>- Effectuer une cartographie des fournisseurs de services potentiels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai 2018 (Projet d'AM)</li> <li>- Juin 2018</li> <li>- Décembre 2018 (identifié comme : élaboration de la</li> </ul>	UA / CER / MR



			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une évaluation de l'appui aux missions auprès des CER/MR</li> <li>- Facilitation des contrats préapprouvés (pour certains services et équipements), en particulier pour la phase de démarrage des missions</li> </ul>	doctrine des OSP et du concept de la FAA)	
3.	Le concept de transport stratégique de l'UA est en place	<p>Des capacités de transport stratégique sont en place ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de processus et de procédures entre l'UA et les CER/MR ;</li> <li>- Existence d'un concept de transport stratégique ; Existence d'un accord avec les partenaires, les organisations et les fournisseurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une évaluation du transport stratégique et de l'infrastructure et des capacités du Centre continental de coordination des mouvements (CMCC)/Centre régional de coordination des mouvements (RMCC) aux niveaux continental et régional.</li> <li>- Procéder à un examen périodique des capacités proposées ;</li> <li>- Atelier UA, CER/MR pour examiner et finaliser le concept de transport stratégique de la FAA (en particulier la possibilité de contrats préapprouvés pour les capacités de transport stratégique)</li> <li>- Finaliser les POP sur le fonctionnement du CMCC/RMCC couvrant les mouvements aériens, terrestres et maritimes ;</li> </ul>	Décembre 2018	CUA / CER-MR

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un plan d'action pour le transport stratégique et un plan d'action pour le CMCC/RMCC pour les OSP de l'UA.</li> <li>- Soumettre la version finale du concept et du plan de mise en œuvre pour examen et approbation officielle par les responsables politiques.</li> <li>- Développer des accords formels entre l'UA et les CER/MR sur le transport stratégique (aérien, terrestre, maritime)</li> </ul>		
4.	Un système C3IS fonctionnel pour es OSP/FAA fonctionnel est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les équipements pour le système C3IS des OPS/FAA sont livrés et testés.</li> <li>- Le concept C3IS est revu ;</li> <li>- Le réseau HF de l'UA est étendu ;</li> <li>- Existence d'une expertise, d'un financement et d'autres ressources fiables pour le fonctionnement optimal du système C3IS</li> <li>- Existence de lignes directrices et de procédures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livrer et tester les équipements C3IS ;</li> <li>- Effectuer un exercice relatif au C3IS ;</li> <li>- Revoir le concept du système C3IS</li> <li>- Effectuer une évaluation des capacités du C3IS dans les CER/MR et les OSP actuelles de l'UA ;</li> <li>- Faciliter la formation d'experts hautement compétents pour la gestion des tâches et activités courantes et opérationnelles de l'infrastructure C3IS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Septembre 2018</li> <li>- Novembre 2018</li> </ul>	CUA / CER / MR

		opérationnelles permanentes pour la gestion des capacités du système C3IS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des politiques, des POP et des lignes directrices pour l'interopérabilité du C3IS.</li> <li>- Établir des capacités d'analyse de l'information au sein des PLANELMS continentaux et régionaux</li> </ul>		
5	La Base logistique continentale (BLC) a atteint la capacité opérationnelle totale (FOC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le personnel de la BLC est en place ;</li> <li>- Le personnel de la BLC est formé ;</li> <li>- Les équipements de la BLC sont reçus, stockés et gérés ;</li> <li>- La liste des stocks stratégiques pour déploiement rapide est approuvée ;</li> <li>- Maintenance efficace après la livraison ;</li> <li>- Existence of guidelines and SOPs for the management of CLB;</li> <li>Existence de lignes directrices et de POP pour la gestion de la BLC ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un examen du concept de la BLC ;</li> <li>- Élaborer des lignes directrices sur la relation entre la BLC et les dépôts logistiques régionaux (DLR) ;</li> <li>- Entreprendre une évaluation technique complète de la BLC et des DLR ;</li> <li>- Mettre au point des stocks génériques stratégiques de la BLC pour déploiement rapide pour les OSP de l'UA afin d'y inclure toutes les composantes (militaire, de police et civile) ;</li> <li>- Prépositionner l'équipement au sein des CER/MR et des États membres ;</li> <li>- Dispenser une formation technique et spécialisée ainsi qu'une formation de formateurs ;</li> <li>- Élaborer un protocole d'accord sur l'accès de l'UA aux installations logistiques de l'ONU ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décembre 2020</li> <li>- Janvier 2019</li> </ul>	UA / CER / MR et États membres

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un protocole d'accord avec les fournisseurs du secteur privé ;</li> <li>- Présentation du concept révisé d'appui aux missions pour approbation officielle par l'UA, les CER/MR et les États membres ;</li> <li>- Élaborer des lignes directrices sur la relation entre la BLC et les DLR.</li> </ul>		
6.	L'UA dispose d'un financement prévisible et durable pour ses OSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Fonds pour la paix est en place ;</li> <li>- Mécanismes en place pour le soutien des Nations Unies et d'autres partenaires ;</li> <li>- Document élaboré sur les barèmes d'appui ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des rapports périodiques sur le financement des OSP de l'UA ;</li> <li>- Poursuivre la mise en œuvre de la résolution 2320 du Conseil de sécurité des Nations unies sur le soutien des Nations unies au financement de l'UA ;</li> <li>- Effectuer une évaluation des besoins des OSP de l'UA ;</li> <li>- Élaborer des barèmes de soutien ;</li> <li>- Établir un mécanisme de coordination entre l'UA et les CER/MR sur les coûts communs et les barèmes d'appui, y compris l'utilisation du Fonds pour la paix et d'autres mécanismes de financement ;</li> <li>- Mettre en œuvre les coûts communs, les barèmes d'appui et le cadre juridique des OSP de l'UA ;</li> </ul>	Septembre 2018	CUA

7.	Créer une Cellule de coordination maritime pour les OSP/FAA de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des accords formels ont été conclus entre l'UA et les CER/MR sur la coordination et la coopération maritimes.</li> <li>- Création d'une cellule d'analyse de l'information maritime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des procédures appropriées pour la cellule de coordination maritime</li> <li>- Recruter du personnel</li> <li>- Acquérir l'équipement et les accessoires nécessaires</li> <li>- Élaborer des POP pour la mise en œuvre de la Cellule d'analyse de l'information maritime.</li> <li>- Développer des accords formels entre l'UA et les CER/MR sur la coordination et la coopération maritimes</li> </ul>	<b>Octobre 2019</b>	CUA
<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 2.2:</p> <p><b>La FAA, y compris les éléments de planification, dispose de capacités et de moyens suffisamment qualifiés et compétents (militaires, policiers et civils) promis et en attente. Le personnel figurant sur le fichier de la CAA est adéquatement formé en fonction des réalités opérationnelles et les politiques et processus de recrutement et de déploiement en place reflètent les particularités des composantes respectives.</b></p>					
1.	Des directives, des normes et des exigences de formation génériques et spécifiques aux composantes qui répondent aux exigences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de directives de formation génériques et spécifiques à la mission et aux composantes, et existence de normes de formation alignées sur les exigences opérationnelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction de normes de formation fondées sur les leçons apprises des opérations en cours</li> <li>- Forums de dialogue sur les normes de formation avec les parties prenantes</li> <li>- Appui aux centres de formation pour leur permettre de faciliter la formation de la FAA conformément</li> </ul>	2018 / 2019	CUA

	<p>opérationnelles sont élaborées par l'UA.</p>	<p>La politique de formation de la FAA est révisée pour inclure le développement de la standardisation et de la certification aux niveaux respectifs (UA, CER/MR et EM de l'UA) des responsabilités dans le cadre de formation de la FAA ; les directives de formation, les normes/manuels et rapports de la FAA sont régulièrement produits, examinés, modifiés et diffusés aux parties prenantes pertinentes ; Accord entre l'UA, les CER/MR, centres de formation, les prestataires et partenaires sur leurs rôles conformément à leurs niveaux de responsabilités selon l'architecture de formation continentale</p> <p>- Existence d'un système d'évaluation, de certification et de vérification de la formation</p>	<p>à l'orientation stratégique et aux directives de l'UA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner et approuver les modules de formation avec l'appui des prestataires de formation africains et d'autres experts le cas échéant.</li> <li>- Dispenser une formation à toutes les parties prenantes concernées à l'UA, dans CER/MR et pour les opérations sur le terrain (y compris pour l'assistance humanitaire et les catastrophes naturelles (HANDS)).</li> <li>- Renforcer les capacités des États Membres en vue d'une formation générique standardisée et d'une formation préalable au déploiement propre à la mission.</li> <li>- Élaboration d'un processus de certification pour l'évaluation des programmes de formation.</li> </ul>		
--	---	--	---	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Éléments de preuve que les besoins et les exigences en matière de formation sont régulièrement examinés à la lumière de l'expérience et des leçons apprises.</li> <li>- Poursuite du programme des centres de formation pour faciliter l'appui aux institutions de formation afin qu'elles puissent dispenser des formations à l'UA et à la FAA.</li> </ul>			
2.	L'UA a mis a élaboré des instruments spécifiques à chaque composante pour l'évaluation, la vérification et la certification des normes de préparation opérationnelle des individus et des unités.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de procédures opérationnelles permanentes pour l'évaluation des compétences et des capacités des individus et des unités d'une composante spécifique.</li> <li>- Approches standardisées propres à chaque composante de l'UA et des CER pour l'évaluation et la vérification des compétences et des capacités des individus et des unités.</li> <li>- Existence d'un rapport d'évaluation préalable au déploiement</li> <li>- Déploiement de personnes et d'unités possédant les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de procédures opérationnelles permanentes propres à chaque composante pour l'évaluation, la vérification et la certification des unités et des individus en vue de leur déploiement</li> <li>- Réalisation de visites d'évaluation préalable au déploiement dans la zone de la mission</li> <li>- Réalisation d'une évaluation, d'une vérification et d'une certification des capacités individuelles et des unités avant le déploiement d'une composante spécifique.</li> <li>- Suivi et évaluation continus des opérations et des performances afin d'examiner et de mettre à jour les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les POP d'ici avril 2018</li> <li>- Conduite de nouvelles missions en 2018-1919</li> <li>- Conduite de nouvelles missions en 2018-1919</li> <li>- Renforcer les mécanismes de suivi et d'évaluation en 2018-1919</li> </ul>	CUA / CER / MR



		<p>compétences et les capacités nécessaires à la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acceptation, appropriation et respect par les États membres et les CER des procédures opérationnelles permanentes d'évaluation, de vérification et de certification individuelles et des unités propres à chaque composante.</li> </ul>	<p>compétences et les capacités propres à chaque composante qui sont requises aux diverses étapes des opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteindre 50 à 70% d'utilisation d'ici 2018</li> </ul>	
3.	<p>Le fichier de la Capacité africaine en attente (CAA) comprend des candidats conformément aux normes requises contenues dans le manuel des lignes directrices pour la sélection et d'autres documents de politique similaires ou pertinents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de données complétée avec les candidats appropriés</li> <li>- Respect des normes et critères de sélection</li> <li>- Disponibilité d'une partie des candidats pour un déploiement si nécessaire</li> <li>- Facilitation des processus de formation et d'amélioration des compétences pour préparer le personnel à un déploiement rapide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de l'UA, des CER/MR et des États membres sur le fichier de la Capacité africaine en attente (CAA)</li> <li>- Campagnes de recrutement pour le fichier</li> <li>- Définir les besoins de formation pour combler les lacunes en matière de compétences</li> <li>- Réalisation d'évaluations des membres du fichier en vue d'établir des normes</li> <li>- Réalisation de simulations sur le recrutement</li> <li>- Organisation de cours de formation sur les catégories de cours des OSP de l'UA pour faciliter l'amélioration des compétences du personnel de la CAA</li> </ul>	2018 / 2019	CUA

			- Promotion de l'équilibre entre les sexes dans la sélection et le recrutement du personnel, le cas échéant.		
4.	Le fichier de la CAA est utilisé comme outil de recrutement pour les déploiements dans les opérations sur le terrain (y compris le déploiement du personnel militaire et de police, le cas échéant).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des procédures du fichier de la CAA pour le recrutement aux fins des opérations</li> <li>- Un pourcentage prédéterminé de 50 % à 70 % du personnel est recruté à partir du fichier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forums de dialogue au sein de l'UA et des CER/MR entre les départements concernés sur le recrutement pour les opérations sur le terrain</li> <li>- Utilisation des systèmes et des procédures du fichier pour l'ensemble du cycle de recrutement</li> <li>- Évaluation des processus de recrutement pour les opérations et production des leçons apprises de l'expérience</li> <li>- Utilisation des leçons apprises dans les cycles de recrutement ultérieurs</li> </ul>	2018 / 2019	CUA
RESULTATS STRATEGIQUES		INDICATEURS DE RESULTAT	ACTION/PROCESSUS	Echéances	Responsabilité
OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Gestion efficace des missions					
1.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Guide complet pour le démarrage des missions de l'UA est pleinement respecté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilitation du démarrage de la mission</li> <li>- Formation et renforcement des compétences dans le cycle de planification global</li> <li>- Éléments de preuve du respect du processus de planification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une session consultative UA-CER/MR sur la mise à jour de l'aide-mémoire.</li> <li>- Élaborer un concept de planification et de conduite intégrées des opérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020</li> <li>- Mener des sessions de consultation en 2018-2019</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CUA / CER / MR</li> </ul>

		<p>de l'UA dans la planification, le déploiement et la liquidation des opérations de soutien à la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de politiques, de lignes directrices et de procédures opérationnelles permanentes générales et propres à chaque composante.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des POP pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du mandat des missions.</li> <li>- Élaborer des directives générales sur le cadre de sûreté et de sécurité à l'intention du personnel des missions.</li> <li>- Mettre en œuvre les plans approuvés par la Commission de l'UA pour soutenir la mise en œuvre des Plans de mise en œuvre des missions (MIP)</li> <li>- Évaluer les pratiques actuelles de gestion des missions pour s'assurer qu'elles sont conformes aux directives permanentes de gestion des missions et aux procédures opérationnelles permanentes.</li> <li>- Proposer des mesures correctives pour remédier à la sous-performance et améliorer l'exécution du budget opérationnel.</li> <li>- Mettre en place un système d'identification biométrique pour le personnel des opérations de soutien à la paix.</li> </ul>		
2.	Orientation stratégique fournie à une mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création complète du Centre des opérations de soutien de paix (PSOC)</li> <li>- Soutien et orientation stratégiques continus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer une structure organisationnelle et de dotation en personnel ainsi que des listes détaillées d'équipement et d'autres exigences pour une</li> </ul>	2018/2019	CUA

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'interaction entre les différents QG : QG stratégique, de la mission, de la force.</li> <li>- Interactions entre les QG stratégiques et les CER/RM</li> <li>- Interactions entre le QG stratégique et la zone de la mission</li> <li>- Plans de mission, Plan de mise en œuvre de la mission, Document spécifique à la mission, Directives, CONOPS, CONPLAN, Analyse de la mission, Opérationnalisation du PSOC</li> </ul>	<p>opérationnalisation efficace du PSOC.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des POP pour guider le personnel dans l'exercice des responsabilités assignées, en étroite collaboration avec les PLANELM régionaux.</li> <li>- Effectuer l'intégration de l'analyse prédictive dans les opérations du PSOC</li> <li>- Suivre et assister à toutes les sessions du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur les OSP en attente et servir de point nodal avec les CER/MR, les partenaires stratégiques et les parties prenantes sur la planification des OSP ; élaborer le concept des opérations (CONOP), les plans d'urgence (CONPLAN) pour l'emploi des forces dans les OSP et autres opérations. Élaborer un document pertinent propre à la mission.</li> <li>- Mener une mission d'enquête et d'évaluation technique (TAM) en collaboration avec d'autres départements/divisions de la CUA, y compris l'analyse des missions.</li> <li>- Effectuer des visites de prédéploiement (PDV) ainsi que des visites d'inspection dans les missions de l'UA pour s'assurer du</li> </ul>		
--	--	--	---	--	--

			<p>respect des procédures et politiques de l'UA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir, rendre pleinement opérationnel et gérer le Centre des opérations de soutien à la paix (PSOC).</li> <li>- Suivre la mise en œuvre des Plans de mise en œuvre de la mission (MIP).</li> <li>- Évaluation générale des menaces d'engins explosifs improvisés et des questions connexes dans toutes les OSP de l'UA.</li> </ul>		
.		- Renforcement des capacités de partage de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités en matière d'information pour les opérations de soutien à la paix</li> <li>- Améliorer la cellule d'analyse de l'information de la DOSP et des PLANELM régionaux.</li> <li>- Élaborer une POP de la FAA sur la collecte d'information</li> <li>- Élaborer des lignes directrices sur les capacités en matière d'information dans les OSP</li> <li>- Établir des mécanismes pour assurer un lien entre l'UA et les PSOC régionaux.</li> <li>- Amélioration de l'interface entre les systèmes d'alerte rapide et les PLANELM dans la planification actuelle et la planification d'urgence</li> </ul>	- 2018/2019	CUA

			pour les OSP et le suivi des situations dans les conflits potentiels et en cours.		
3.	Renforcer le respect du cadre de conformité de l'UA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eléments de preuve d'une tolérance zéro à l'égard des fautes professionnelles et des abus dans les OSP.</li> <li>- Formation continue des formateurs et cours de mise à jour sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme</li> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Tribunaux mobiles</li> <li>- Examiner les lignes directrices relatives à l'intention des pays fournisseurs de troupes (TCC)</li> <li>- Examiner les lignes directrices à l'intention des pays fournisseurs de contingents de police (PCC)</li> <li>- Renforcement des structures pour une mise en œuvre efficace du cadre de l'UA</li> <li>-</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de la politique sur les politiques relatives au Cadre de conformité : prévention du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels, et au cadre de conduite et de discipline</li> <li>- Diffusion du Code de conduite à tous les pays contributeurs de personnel</li> <li>- Diffusion des règles d'engagement et des directives sur le recours à la force à tous les PCC/TCC.</li> <li>- Amélioration de la coordination entre la vérification préalable au déploiement et la formation préalable au déploiement afin de promouvoir un plus grand respect du DIH.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mai 2018 (adoption)</li> <li>- Décembre 2018</li> </ul>	CUA / CER/ MR / OSP UA/ EM
4	Amélioration de la représentation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eléments de preuve de la représentation prévue des deux sexes dans toutes les</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir des politiques, des procédures et des lignes directrices pour suivre et évaluer le recrutement</li> </ul>	2018/2019	CUA

	conformément aux politiques de l'UA en matière d'égalité des sexes	politiques, procédures et directives visant à assurer le recrutement de femmes qualifiées dans chaque composante.	et le déploiement de femmes qualifiées. - Encourager les CER/MR à élaborer des documents similaires.		
	<b>RESULTATS STRATEGIQUES</b>	<b>INDICATEURS DE RESULTAT</b>	<b>ACTION/PROCESSUS</b>	<b>Echéances</b>	<b>Responsabilité</b>
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE 4: Veiller à ce que la transition et la liquidation des OSP de l'UA soient conformes aux orientations politiques de la FAA</b>					
1.	L'UA dispose d'une transition standardisée pour les opérations de soutien à la paix	- - Mécanisme de coordination conjoint établi entre l'UA- l'ONU et les CER/RM de l'UA	- Élaboration de normes entre l'UA et l'ONU en matière de reclassement. - Collaborer avec les principales parties prenantes par le biais de réunions consultatives - Collaborer avec les principales parties prenantes dans le cadre de réunions consultatives - Élaborer des lignes directrices conjointes UA-ONU sur la transition - Élaborer des lignes directrices conjointes UA-CER/MR sur la transition - Élaborer des lignes directrices conjointes UA-EM sur la transition - Élaborer une POP sur le transfert d'autorité des OSP de l'UA/CER aux OMP de l'ONU/UA, le cas échéant. - Élaborer des normes de responsabilisation et des normes fonctionnelles pour le transfert du	2019/ 2020	UA / CER / MR



			<p>personnel de l'UA dans les missions de maintien de la paix de l'ONU.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des lignes directrices, des normes et des modèles pour les plans de relocalisation</li> <li>- Amélioration de l'absorption et du reclassement du personnel en uniforme et du personnel civil des OSP de l'UA dans les missions de maintien de la paix de l'ONU.</li> <li>- Amélioration de la coordination avec les CER/MR et les EM (pas de transfert)</li> <li>- Plan de relocalisation en place</li> </ul>		
2.	L'UA dispose de directives normalisées sur la liquidation pour les opérations de soutien à la paix.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de procédures standardisées pour la cessation de service et le rapatriement</li> <li>- Cession standardisée de l'équipement mise en place</li> <li>- Standardisation de la remise en état et de la remise des installations et des terrains</li> <li>- Apurement des réclamations et des demandes de remboursement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer des lignes directrices et des critères sur la liquidation</li> <li>- Collaborer avec les principales parties prenantes dans le cadre de réunions consultatives et chercher à obtenir leur appui.</li> </ul>	2019	UA / CER / MR

3.	La priorité est accordée au bien-être du personnel	- Services sociaux disponibles pour tout le personnel des OSP de l'UA après l'emploi	- Élaborer des normes en matière de soutien et de bien-être -	2019	UA / CER / MR
	Existence d'un mécanisme solide de suivi et d'évaluation (S&E)	- Respect des mécanismes de la CUA existants en matière d'établissement de rapports et de suivi et d'évaluation		-	